

## REGLEMENT

### OPERATION « VIDE TA CHAMBRE »

L'opération « Vide ta chambre » est réservée à l'enfant .

L'enfant doit être accompagné d'un adulte . Il reste sous la responsabilité de l'adulte accompagnant.

La responsabilité de l'Union Commerciale ne pourra être engagée pour cause de vols, litiges, non surveillance de l'enfant exposant .

L'emplacement sera attribué par les organisateurs de l'Union Commerciale .

Ne peut être vendus des objets ( jouets, vêtements, matériels ...) neufs .

Aucun matériel d'exposition ne sera fourni ( tables , tentes ) , ni branchement ( électricité, eau ).

L'opération « Vide ta chambre » aura lieu le dimanche 22 Août 2021 lors de la Braderie des commerçants sauf fermeture administrative de dernière minute par la Préfecture dû au COVID-19, indépendante de notre volonté ; auquel cas votre réservation vous sera remboursée . (seule condition de remboursement ) .

Cette manifestation se déroulera de 9h à 18h dans le centre-ville, l'installation des exposants se fera à partir de 7h30 **par les organisateurs.**

Suite aux conditions sanitaires (COVID-19), veuillez mettre à disposition une solution hydroalcoolique et de respecter les gestes barrières préconisés sur votre stand d'exposition.

**LE PORT DU MASQUE SERA OBLIGATOIRE TOUTE LA JOURNEE.**

Le , \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nom/Prénom/Signature

Union Commerciale de Saint Pourçain-sur-Sioule

-----

ATTESTATION OPERATION « VIDE TA CHAMBRE » 2021

du dimanche 22 Août 2021 à Saint Pourçain-sur-Sioule

Nom/Prénom (représentant légal)

Date de naissance \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse

Téléphone

Email

J'atteste sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ( art R321-9 du Code Pénal )

Ne pas être commerçant(e)

Le , \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature